



Fiche signalétique

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Équipement de protection individuelle
 	Classe B-2: Liquide inflammable Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).	 

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit / Nom commercial	Windshield Washer -49°C Aqua Colour	Code d'article du produit correspondant	WIP-15706
Synonyme	Non disponible.	No CAS	Mélange.
Famille chimique	Non disponible.	Date de validation	2013-04-25.
Formule chimique	Non disponible.	Date d'impression	2013-05-01.
Fabricant/Fournisseur	Recochem Inc. 850 Montée de Liesse Montréal, Québec 514-341-3550	En cas d'urgence	Recochem Inc. Département des communications et affaires réglementaires (905) 878-5544
Utilisations	Produits de consommation: Dégivreur liquide de pare-brise.		

Section 2. Identification des risques

Vue d'ensemble des situations d'urgence	ATTENTION! N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES. Aucun effet important ou danger critique connu. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements.
Effets potentiels aigus sur la santé	Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes. Extrêmement dangereux par la voie d'exposition suivante: d'ingestion. Dangereux par la voie d'exposition suivante: d'inhalation. Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant, absorbé par la peau), contact avec les yeux (irritant). Non sensibilisant pour la peau. Une importance surexposition peut causer la mort.
Note au médecin	Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'ipeccac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

Suite à la page suivante

**Section 3. Composition et information sur les ingrédients****Canada**

Nom	Numéro CAS	Conc. (% poids / poids)
Méthanol	67-56-1	30 - 60
Ethylène glycol	107-21-1	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Note au médecin traitant	Voir section 2 Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de la combustion	Aucune donnée spécifique.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Risques d'incendie	Explosif à l'état gazeux si exposé à la chaleur ou à une flamme. Les vapeurs peuvent traverser une grande distance jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flammes. Emet des vapeurs âcres et irritantes, lorsque chauffé jusqu'à décomposition

Suite à la page suivante



Risques d'explosion Liquide et vapeur très inflammables.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement ou fuite Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Fuite ou déversement important Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Entreposage Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Système de contrôle technique Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

Yeux Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Corps L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Respiratoire Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Suite à la page suivante



Mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. >8 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile

États-Unis**Nom du produit**

Méthanol

Limites d'exposition**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). Absorbé par la peau.**

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

TWA: 262 mg/m³ 8 heure(s).

STEL: 250 ppm 15 minute(s).

STEL: 328 mg/m³ 15 minute(s).**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau.**

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

TWA: 260 mg/m³ 8 heure(s).

STEL: 250 ppm 15 minute(s).

STEL: 325 mg/m³ 15 minute(s).**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). Absorbé par la peau.**

TWA: 200 ppm 10 heure(s).

TWA: 260 mg/m³ 10 heure(s).

STEL: 250 ppm 15 minute(s).

STEL: 325 mg/m³ 15 minute(s).**OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).**

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

TWA: 260 mg/m³ 8 heure(s).**OSHA (États-Unis, 2003).**

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

TWA: 260 mg/m³ 8 heure(s).**Canada****Limites d'exposition professionnelle**

Ingrédient	Nom de la liste	MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
		ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Méthanol	US ACGIH 1/2008	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	AB 6/2008	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	BC 6/2008	200	-	-	250	-	-	-	-	-	[1]
	ON 6/2008	200	260	-	250	325	-	-	-	-	[1]
	QC 6/2008	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
Ethylène glycol	US ACGIH 1/2008	-	-	-	-	-	-	-	100	-	[a]
	AB 6/2008	-	-	-	-	-	-	-	100	-	[b]
	BC 6/2008	-	-	-	-	100	-	-	-	-	[a]
		-	10	-	-	20	-	-	-	-	[c]
		-	-	-	50	-	-	-	-	-	[d]
	ON 6/2008	-	-	-	-	-	-	-	100	-	[e]
	QC 6/2008	-	-	-	50	127	-	-	-	-	[e]

[1]Absorbé par la peau.

Forme: [a]Aérosol [b]aerosol [c]Particulate [d]Vapour [e]vapeur et brouillard**Suite à la page suivante**

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide.	Odeur	Alcool. [Faible]
Poids moléculaire	Non disponible.	Goût	Non disponible.
pH	8 à 11	Couleur	Aqua.
Point d'ébullition/condensation	Non disponible.	Volatilité	Non disponible.
Point de fusion/congélation	Non disponible.	Vitesse d'évaporation	2.1 comparé à acétate de butyle.
Densité relative	0.9 à 0.97	Seuil de l'odeur	Non disponible.
Pression de vapeur	<12.8 kPa (<96 mm Hg)	Viscosité	Non disponible.
Densité de vapeur	<1.11 [Air = 1]	Solubilité	Soluble dans l'eau.
Teneur en COV	Non disponible.	Autres propriétés	Non disponible.

Le produit est: Peut être combustible à haute température.

Température d'auto-inflammation 385°C (725°F)

Point d'éclair Coupe fermée: 28°C (82.4°F) [Tagliabue.]

Limites d'inflammabilité Seuil minimal: 6%
Seuil maximal: 36%

Risques d'incendie en présence de substances diverses Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques.
Explosif à l'état gazeux si exposé à la chaleur ou à une flamme. Les vapeurs peuvent traverser une grande distance jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flammes. Emet des vapeurs âcres et irritantes, lorsque chauffé jusqu'à décomposition

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions d'instabilité Non disponible.

Incompatibilité avec différentes substances Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.

Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Suite à la page suivante

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie****Canada****Toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Méthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	15840 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-
Ethylène glycol	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	2725 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	9500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	9500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	9530 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	5614 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	5010 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	3260 mg/kg	-
	DL50 Orale	Chat	1650 mg/kg	-
	DL50 Orale	Chien	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	2800 mg/kg	-
	DL50 Non déclaré	Souris	8050 mg/kg	-
DL50 Non déclaré	Lapin	5017 mg/kg	-	
DL50 Non déclaré	Rat	13 g/kg	-	
Conclusion/Résumé	Non disponible.			

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé Peut être mortelle ou causer la cécité, si la substance est avalée.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Méthanol	A5	4	-	-	-	Aucune.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Suite à la page suivante

**Section 12. Information sur l'écologie**

En cas de déversement accidentel dans l'environnement, voir la Section #6 : « Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle » qui suggère des instructions.

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Canada**Écotoxicité en milieu aquatique**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Méthanol	Aiguë CL50 2500000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adult	48 heures
	Aiguë CL50 3289 à 4395 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures
Ethylène glycol	Aiguë CE50 >100 mg/L	Daphnie	4 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/L	Daphnie	4 heures
	Aiguë CI50 >100 mg/L	Algues	1 heures
	Aiguë CI50 >100 mg/L	Algues	1 heures
	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adult	48 heures
	Aiguë CL50 6900000 à 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/L	Poisson	24 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/L	Poisson	24 heures
	Aiguë CL50 8050000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - <=7 jours	96 heures
	Chronique NOEC 11610000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - <=24 heures	48 heures
Chronique NOEC 6090000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - <=7 jours	96 heures	

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Suite à la page suivante

**Section 13. Considérations lors de l'élimination**

Information sur les déchets Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Section 14. Information relative au transport

Canada Classification pour le TMD		No placard (handling and hazard label) required.
Classe	Non applicable.	
Classe secondaire	Non applicable.	
Appellation Réglementaire (Canada) (TMD)	Lave-vitre antigel, exempt d'alcool.	
Numéro NU	Non applicable.	
Groupe d'emballage	Non applicable.	 <p>No placard (handling and hazard label) required.</p>
Dispositions particulières	En contenants de 450L ou moins, ce produit se conforme aux exigences d'exemption en vertu des dispositions spéciales de la réglementation sur le TMD, partie 1, section 1.36b : classe 3, liquides inflammables : Exemption pour les alcools.	
Classification IMDG		
Classe	Class 3: Flammable liquid.	
Classe secondaire	-	
Appellation Réglementaire IMDG	Alcohols, n.o.s. (Methanol)	
Numéro NU	UN 1987	
Groupe d'emballage	III	
Polluant marin	Not a pollutant.	<p>No placard (handling and hazard label) required.</p>
Dispositions particulières	Emergency schedules (EmS) 3-06	
	Remarks In a means of containment of 5 L capacity or less this product is classified as a "Limited Quantity".	
États-Unis DOT (Classification)		

Suite à la page suivante

Classe	Classe 3: Liquide inflammable.
Classe secondaire	-
Appellation Réglementaire (États-Unis) DOT	Alcools, n.s.a. (méthanol)
Numéro NU	UN 1987
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT



Association du transport aérien international (IATA) Pour la classification et les règlements reliés au transport aérien, veuillez référer à la dernière édition des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses de la IATA.

Section 15. Information réglementaire

Classification SIMDUT (Canada)	Classe B-2: Liquide inflammable Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
---------------------------------------	---



Liste intérieure des substances (LIS) du Canada Ce produit et / ou tous ses composants apparaissent sur la LIS.

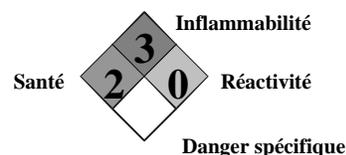
Classification HCS (États-Unis) Non réglementé.

Listes de réglementations des États-Unis Ce produit et / ou tous ses composants apparaissent sur la liste d'inventaire de la TSCA.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	2
Inflammabilité	3
Réactivité	0
Protection individuelle	B

National Fire Protection Association (États-Unis)



Section 16. Renseignements supplémentaires

Validé et vérifié par Compliance and Technical Information Manager le 2013-04-25 Tel.# 905-878-5544.

Imprimé le 2013-05-01.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Suite à la page suivante



***Les fiches signalétiques sont disponibles à
www.recochem.com***